

## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 6 mars 2017, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.**

Sont présents: Renée Vigneault et Danièle Hénault, conseillères ainsi que Claude Blier et Jean-Claude Gagnon, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Sont absents : Guylaine Blondeau, conseillère et Roger East, conseiller

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Fanny Pécheux, inspectrice en environnement et permis, Raphaël Tremblay, responsable des loisirs et Olivier Michaud, contremaître des travaux publics.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal avec correction
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Rapport des loisirs
- F) Rapport d'environnement
- G) Varia
  - Délégation de sorties
  - Dérogation mineure de Guy Bergeron et als
  - Modification à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de l'Érable
  - Patrouille nautique
  - Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l'Érable)
  - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement pour le Plan d'urbanisme numéro 2017-161
  - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de zonage numéro 2017-162
  - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de lotissement numéro 2017-163
  - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de construction numéro 2017-164
  - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de permis et certificats numéro 2017-165
  - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-166
  - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 2017-167
  - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 2017-168
  - Avis de motion : règlement pour le Plan d'urbanisme numéro 2017-161
  - Avis de motion : règlement de zonage numéro 2017-162
  - Avis de motion : règlement de lotissement numéro 2017-163
  - Avis de motion : règlement de construction numéro 2017-164
  - Avis de motion : règlement de permis et certificats numéro 2017-165
  - Avis de motion : règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-166
  - Avis de motion : règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 2017-167
  - Avis de motion : règlement sur les dérogations mineures numéro 2017-168
  - Adoption du plan d'action – Pacte rural
  - Adoption du projet « Jardin du Presbytère » - Pacte rural
  - Désignation du responsable – Pacte rural
  - Congrès ADMQ
  - Congrès COMBEQ
  - Formation COMBEQ
  - Nomination d'un maire suppléant

- Autorisation de signatures de chèques
- Réclamation de Bell
- Plan et règlements d'urbanisme – honoraires
- Soumissions – travaux de réfection et d'asphalte rue Principale
- Servitude – égout pluvial – 365 rue Principale

- H) Rapport de voirie
- I) 2<sup>e</sup> période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la séance

**2017-03-69 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-03-70 Interspersion des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-03-71 Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Claude Blier et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 en modifiant la résolution numéro 2017-02-47, soit en remplaçant le nom « Renée Vigneault » par le nom « Guylaine Blondeau ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 20 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**2017-03-72 Rapport des loisirs**

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport des loisirs de février 2017 tel que présenté par Raphaël Tremblay, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-03-73 Rapport d'environnement**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter le rapport d'environnement de février 2017 tel que présenté par Fanny Pécheux, inspectrice en bâtiment et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-03-74 Prévisions de sorties**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
R Tremblay	achats Soirée bén.	Victoriaville	2017-02-15
R Tremblay	achats Soirée bén.	Plessisville	2017-02-17
S Tardif	Récupé. Frontenac	Thetford Mines	2017-03-01

2017-03-75

**Dérogation mineure de Guy Bergeron et al**

Considérant que les membres du CCU ont recommandé un refus de la demande car il n'y avait pas lieu de créer un terrain dont la superficie est non conforme;

Considérant que le document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable contient la règle des 4000 m<sup>2</sup> pour les terrains non desservis situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou à moins de 300 mètres d'un lac et que la municipalité est dans l'obligation d'avoir des dispositions au moins aussi contraignantes que les dispositions contenues dans ledit document;

Considérant que la demande ne respecte pas certains objectifs du Plan d'urbanisme qui visent à protéger le milieu riverain et à prévenir les déversements d'eaux domestiques vers le lac grâce à des superficies de lots permettant une faible densité dans l'aire de villégiature;

Considérant que l'acceptation de la demande peut créer un précédent et entraîner une expansion des demandes de subdivisions de lots accentuant la pression urbaine sur le lac;

Considérant que la finalité de la norme minimale de lotissement de 4 000 m<sup>2</sup> pour les terrains non desservis situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou à moins de 300 mètres d'un lac, soit la préservation d'une faible densité pour préserver le milieu riverain, serait compromise en cas d'acceptation de la demande;

Considérant qu'au vu de l'ensemble des points précédents la demande de dérogation est considérée comme majeure;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu de refuser la demande de dérogation mineure de Guy Bergeron, Yves Belleau, Diane Labrie et Maryse Belleau, tel que présenté sur le plan de l'arpenteur-géomètre, Carl Lefebvre, minute 17 233, dont la superficie du lot futur 626-4 est de 3 600,7 m<sup>2</sup>, un manque d'environ 400 m<sup>2</sup> aux 4000 m<sup>2</sup> requis pour construire sur terrain divisé (lot 626-P) situé au 4390 route du Domaine du Lac pour les raisons ci-haut énumérées. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-76

**Modification à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de l'Érable**

Attendu que la MRC de l'Érable offre la possibilité à chaque municipalité de la MRC, depuis février 2013, d'utiliser le service d'ingénierie pour des projets de développement ou de modernisation d'infrastructures d'eau et de voirie, incluant l'accompagnement en matière de gestion contractuelle, de surveillance de chantiers, de réalisation d'études et de plans et devis;

Attendu que les municipalités d'Inverness et de Villeroy se joignent aux municipalités déjà clientes;

En conséquence, il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Renée Vigneault et résolu que le maire Rosaire Croteau soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-77

**Patrouille nautique**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu que le conseil municipal de Saint-

Ferdinand autorise Marie-France Lemay, adjointe administrative, à poursuivre les démarches nécessaires pour amener le projet de la patrouille nautique sur le lac William à terme et qui consiste à trouver des étudiants en techniques policières, de compléter les formulaires requis pour que les personnes engagées soient nommées inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, pour atteindre l'autorisation d'émettre des contraventions et à remplir tout formulaire nécessaire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-78

**Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l'Érable)**

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Considérant qu'Éoliennes de l'Érable s.e.c. verse un montant pour compenser la présence et les impacts des éoliennes aux propriétaires n'ayant pas signé des contrats d'option et demeurant dans un rayon de 1,8 km d'une éolienne;

Considérant que ce montant doit être redistribué aux propriétaires résidents;

Considérant que la municipalité ne peut pas verser elle-même la compensation;

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Renée Vigneault et résolu de verser au Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand le montant reçu d'Éoliennes de l'Érable s.e.c. et de mandater le CDPE pour distribuer aux propriétaires résidents les montants auxquels ils ont droit. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

M. Gagnon reprend sa place à la table du conseil.

2017-03-79

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement pour le Plan d'urbanisme numéro 2017-161**

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, avec changement, le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2017-161 concernant le plan d'urbanisme, lequel remplace le règlement numéro 208 et ses modifications intitulé « Règlement concernant le plan d'urbanisme de l'ex-municipalité de Bernierville », le plan d'urbanisme n° 890405-E et ses modifications de l'ex-municipalité d'Halifax Sud et le règlement no 20 et ses modifications intitulé « Règlement concernant le plan d'urbanisme de l'ex-municipalité de Vianney ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-80

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de zonage numéro 2017-162**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, avec changement, le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2017-162, lequel remplace le règlement de zonage numéro 209 et ses modifications adopté par l'ex-municipalité de Bernierville, le règlement de zonage n° 89-04-05-A et ses modifications adopté par l'ex-municipalité d'Halifax Sud et le règlement de zonage numéro 21 et ses modifications adopté par l'ex-municipalité de Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-81

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de lotissement  
numéro 2017-163**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Danièle Hénault et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, sans changement, le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2017-163, lequel remplace le règlement de lotissement numéro 210 et ses modifications adopté par l'ex-municipalité de Bernierville, le règlement de lotissement n° 89-04-05-B et ses modifications adopté par l'ex-municipalité d'Halifax Sud et le règlement de lotissement numéro 22 et ses modifications adopté par l'ex-municipalité de Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-82

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de construction  
numéro 2017-164**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, sans changement, le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2017-164, lequel remplace le règlement de construction numéro 211 et ses modifications adopté par l'ex-municipalité de Bernierville, le règlement de construction n° 89-04-05-C et ses modifications adopté par l'ex-municipalité d'Halifax Sud et le règlement de construction numéro 23 et ses modifications adopté par l'ex-municipalité de Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-83

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de permis et certificats  
numéro 2017-165**

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Claude Blier et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, avec changement, le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2017-165, lequel remplace le règlement no 2001-15 et ses modifications intitulé « Règlement concernant l'émission et la tarification des permis et certificats pour fins d'application des règlements d'urbanisme » adopté par la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-84

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement relatif aux plans  
d'implantation et d'intégration architecturale  
numéro 2017-166**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, sans changement, le 2<sup>e</sup> projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-166. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-85

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement relatif aux plans  
d'aménagement d'ensemble numéro 2017-167**

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Claude Blier et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, avec changement, le 2<sup>e</sup> projet de règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 2017-167. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-86

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 2017-168**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, avec changement, le 2<sup>e</sup> projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 2017-168, lequel remplace le règlement sur les dérogations mineures numéro 202 et ses modifications adopté par l'ex-municipalité de Bernierville, le règlement portant sur les dérogations mineures n° 19920506-19 et ses modifications adopté par l'ex-municipalité d'Halifax Sud et le règlement sur les dérogations mineures numéro 27 et ses modifications adopté par l'ex-municipalité de Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT POUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-161**

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement pour le Plan d'urbanisme numéro 2017-161.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-162**

Monsieur Claude Blier, conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement de zonage numéro 2017-162.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-163**

Madame Renée Vigneault, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement de lotissement numéro 2017-163.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2017-164**

Madame Danièle Hénault, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement de construction numéro 2017-164.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2017-165**

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement de permis et certificats numéro 2017-165.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2017-166**

Monsieur Claude Blier, conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 2017-166.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 2017-167**

Madame Renée Vigneault, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 2017-167.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES  
NUMÉRO 2017-168**

Madame Danièle Hénault, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement sur les dérogations mineures numéro 2017-168.

2017-03-87

**Adoption du plan d'action - pacte rural**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite mettre en valeur et dynamiser son milieu de vie au bénéfice de sa population;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit adopter un plan d'action dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a relevé les principaux constats du territoire et a décrit les orientations et les actions à engager dans le plan d'action;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a consulté la population et lui a présenté son plan d'action;

En conséquence, il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter le plan d'action dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural 2014-2019 de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-88

**Dépôt du projet au Fonds de développement des territoires -  
volet Pacte rural**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite mettre en valeur et dynamiser son milieu de vie au bénéfice de sa population;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit déposer par résolution un projet au Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a rédigé un plan d'action contenant les constats établis pour le territoire et les actions en lien avec ceux-ci et a consulté la population;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite aménager au 609 rue Principale, lot 501 rang 7 canton d'Halifax, le jardin du Presbytère en parc pour en faire un nouvel espace récréatif au centre du village, désigné projet du « Jardin du Presbytère »;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite proposer avec le projet du « Jardin du Presbytère » un lieu accueillant grâce à du mobilier de détente et un aménagement paysager attrayant afin de dynamiser son milieu de vie;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand débutera les travaux du projet du « Jardin du Presbytère » lorsque l'usage « Parc à caractère récréatif, ornemental ou naturel » aura été autorisé pour la zone où est située le

609 rue Principale, lot 501 rang 7 canton d'Halifax; dans le règlement de zonage municipal;

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de déposer le projet « Jardin du Presbytère » au Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural 2014-2019 de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-03-89**

**Désignation de la personne responsable - pacte rural**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite mettre en valeur et dynamiser son milieu de vie au bénéfice de sa population;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit désigner une personne responsable du projet déposé dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a rédigé un plan d'action contenant les constats établis pour le territoire et les actions en lien avec ceux-ci et a consulté la population;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite aménager au 609 rue Principale, lot 501 rang 7 canton d'Halifax, le jardin du Presbytère en parc pour en faire un nouvel espace récréatif au centre du village, désigné projet du « Jardin du Presbytère »;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer le projet « Jardin du Presbytère » dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu de désigner Michèle Lacroix, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, responsable du projet « Jardin du Presbytère » dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural 2014-2019 de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-03-90**

**Congrès ADMQ**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'autoriser les directrices Sylvie Tardif et Michèle Lacroix à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec les 14, 15 et 16 juin 2017 et de défrayer les frais d'inscription de 519 \$ par personne (taxes en sus) et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-03-91**

**Congrès COMBEQ**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser l'inspectrice en environnement et permis, Fanny Pécheux, à assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui se tiendra à Québec les 4, 5 et 6 mai 2017 et de défrayer les frais d'inscription de 590 \$ (taxes en sus) et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.



2017-03-92

**Formation COMBEQ**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'autoriser Fanny Pécheux, inspectrice en environnement et permis, à s'inscrire à la formation « Solutions réglementaires pour le contrôle des projets : Opportunités de la LAU », organisée par la COMBEQ qui aura lieu le 16 mars 2017 à Shawinigan et de défrayer les frais d'inscription de 289 \$ (taxes en sus) et autres coûts inhérents.

Il est de plus résolu d'autoriser Fanny Pécheux, inspectrice en environnement et permis, à s'inscrire à la formation « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables », organisée par la COMBEQ qui aura lieu les 13 et 14 juin 2017 à Trois-Rivières et de défrayer les frais d'inscription de 540 \$ (taxes en sus) et autres coûts inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-93

**Maire suppléant**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu que Danièle Hénault soit nommée maire suppléant de la municipalité de Saint-Ferdinand pour les 8 prochains mois, soit de mars à octobre 2017 inclusivement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-94

**Autorisation de signatures de chèques**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser le maire Rosaire Croteau ou, en l'absence du maire, le maire suppléant Danièle Hénault et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif ou, en l'absence de la secrétaire-trésorière, la secrétaire-trésorière adjointe Michèle Lacroix à signer tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-95

**Réclamation de Bell**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Danièle Hénault et résolu de payer à Bell Aliant la somme de 679.39 \$ pour leur réclamation RA0949 relative à des dommages causés à leurs installations téléphoniques le 21 octobre 2016 près du 453 rang 10. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-96

**Plan et règlements d'urbanisme - honoraires**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Danièle Hénault et résolu de retenir les services de Laval Dubois, chargé de projet en urbanisme pour finaliser le plan et les règlements d'urbanisme de la municipalité au taux horaire de 55 \$ et de payer la facture du 2 mars 2017 au montant de 990 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-97

**Soumissions - travaux de réfection et d'asphalte rue Principale Nord**

Attendu que la rue Principale a été sélectionnée dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a été en appel d'offres pour la réfection de la rue Principale à partir de la route 165 jusqu'à la Côte de l'Église d'une longueur approximative de 2,7 km (segments 74-75 et

ponceau) incluant les travaux supplémentaires à la programmation initiale acceptés le 2 février 2017;

Attendu que le résultat de l'ouverture des soumissions en date du 24 février 2017 est le suivant :

<b>Entrepreneurs</b>	<b>Prix</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
Pavage Centre-Sud	462 149.00\$	23 107.45\$	46 099.36\$	531 355.81\$
Sintra	497 315.00\$	24 865.75\$	49 607.17\$	571 787.92\$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Pavage Centre-Sud;

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accorde le contrat pour les travaux de réfection et de revêtement bitumineux sur la rue Principale Nord à Pavage Centre-Sud et ce, au prix de 531 355.81 \$ (taxes incluses).

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que le document de soumission prend en considération les travaux correctifs autorisés par Transports Québec en date du 2 février 2017 par courriel.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que le devis comporte une clause concernant le prix du bitume, dont le prix de référence est de 640 \$/tonne. Si lors des travaux, le prix du bitume est supérieur ou inférieur à 640 \$/tonne, un ajustement au prix du bitume sera effectué conformément à l'article 13.3.5.2 du Cahier des charges et devis généraux (CCDG) 2017.

Que les travaux sont subventionnés à 75% par le ministère des Transports, dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local.

Que la subvention du ministère des Transports est payable comptant pour les interventions préventives et palliatives et sur 10 ans pour les interventions curatives.

Que la municipalité prendra à même ses surplus accumulés libres le montant résiduel du coût des travaux. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2017-03-98

#### **Servitude pour égout pluvial - 365 rue Principale**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Danièle Hénault et résolu que le conseil municipal accorde au Syndicat des copropriétaires Condos Rive du Lac (ci-après nommé «Syndicat») une servitude réelle et perpétuelle d'égouttement de l'eau de pluie et de fonte des neiges provenant du lot 1471-1 du cadastre du Canton d'Halifax, de manière à acheminer l'eau dans la tuyauterie existante appartenant à la municipalité. L'assiette de cette servitude sera la suivante :

a) Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Ferdinand, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro UN du lot numéro CINQ CENT SEIZE (Ptie 516-1) du cadastre officiel du CANTON D'HALIFAX, circonscription foncière de THETFORD.

b) Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Ferdinand, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision

numéro DEUX du lot numéro CINQ CENT SEIZE (Ptie 516-2) du cadastre officiel du CANTON D'HALIFAX, circonscription foncière de THETFORD.

Le tout tel qu'apparaissant au plan 17 328 préparé par Carl Lefebvre, arpenteur-géomètre, en date du 16 février 2017.

Il est également résolu que cette servitude soit accordée aux conditions suivantes :

a) Tous les travaux de réparation et de remplacement de la tuyauterie située sur le fonds servant, entre l'immeuble du Syndicat et le puisard seront aux frais du Syndicat; lesdits travaux donnant droit de passer par tous moyens sur le fonds servant et de l'excaver pour la réparation et le remplacement de la tuyauterie, sujet néanmoins à l'obligation d'une remise en parfait état des lieux une fois les travaux terminés et ce, à la satisfaction du cédant.

b) Le Syndicat conservera la propriété de la partie de tuyauterie située sur le fonds servant, entre la ligne de division des lots no 516-2 et 1471-1, jusqu'au puisard et la municipalité devra reconnaître expressément la propriété du Syndicat sur cette partie de tuyauterie.

c) Sauf en cas d'urgence, le Syndicat devra s'engager à donner un préavis de deux (2) jours ouvrables à la municipalité avant la réalisation des travaux.

d) Aucune structure ne pourra être érigée sur l'assiette de la servitude. L'érection d'une clôture ou la plantation d'une haie est cependant permise.

e) Cette servitude sera consentie en considération des relations de bon voisinage.

f) Les frais de l'acte de servitude, copies et publication seront à la charge du Syndicat.

Il est finalement résolu d'autoriser le maire, Rosaire Croteau, et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Sylvie Tardif, à signer les documents requis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-03-99**

**Rapport de voirie**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport de voirie de février 2017 tel que présenté par Olivier Michaud, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 18 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2017-03-100**

**Présentation des comptes**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu de payer les comptes du mois de février 2017 tels que présentés pour un montant de 238 694.33 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-03-101**

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la présente séance soit levée à 20h20. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière